



A.G.E.M.A.R. ECOLE D'APPRENTISSAGE MARITIME

1, rue de la Poste - B.P. 26 - 97821 LE PORT CEDEX
Tél. : 0262 42 00 61 - Fax : 0262 43 50 88

SIRET N° 399 519 396 00010 - N° URSSAF 319210 - CODE APE 8559 B - Compte CEPAC IBAN : FR76 1131 5000 0108 0151 4778 639

CAPITAINE 200

Contenu :

FORMATION MODULAIRE		
Matières	Cours	Formation pratique
Module P1-1 Navigation		
Navigation	45 h	45 h
Stage Radar		18 h
Météorologie	12 h	
Règles de barre, feux balisage, signaux		
Tenue du quart	24 h	
Manceuvre	12 h	
Anglais SMCP	18 h	18 h
<i>Total module P1-1 Navigation</i>		192 h
Module P2-1 Manutention et arrimage de la cargaison, contrôle de l'exploitation du navire et assistance aux personnes à bord		
Description et construction	24 h	
Stabilité		
Sécurité		
<i>Total module P2-1 Manutention et Arrimage</i>		24 h
Module NP-1 Module National Pont		
L'environnement réglementaire et le rapport de mer	12 h	9h
<i>Total module NP-National Pont</i>		21 h

Module M1-1 Machines marines		
Moteurs Diesel et à allumage commandé	12 h	21 h
Moteurs hors-bord	6 h	15 h
Auxiliaires	3 h	12 h
Sécurité	-	3 h
<i>Total Module M1-1 Machines marines</i>		72 h



Les formations de l'Ecole d'Apprentissage Maritime sont cofinancées par l'Union Européenne.
L'Europe s'engage à La Réunion avec le Fonds Social Européen.

Module M2-1 Electricité		
Lois générales de l'électricité	6 h	9 h
L'électricité à bord	6 h	12 h
<i>Total Module M2-1 Electricité</i>		33 h
TOTAL DES FORMATIONS MODULAIRES HORS FORMATIONS SPECIFIQUES (Evaluations comprises hors épreuves finales orales)		342 h

FORMATIONS SPECIFIQUES	
Formation pour le personnel servant à bord des navires à passagers (hors formation rouliers)	12 h
CGO (Certificat Général d'Opérateur)	70 h
MEDICAL 2	50 h
TOTAL FORMATIONS SPECIFIQUES	132 h

TOTAL FORMATION « CAPITAINE 200 »	474 H
--	--------------

FORMATION DE CERTIFICAT GENERAL D'OPERATEUR CGO (70 h)

Contenu :

Module	Cours	Formation pratique
Module CGO <ul style="list-style-type: none"> ➤ Cadre réglementaire du service mobile ➤ Identification des stations radio ➤ Ouvrages et documents ➤ Le principe des radiocommunications maritimes – Le principe de fonctionnement des équipements ➤ Les équipements du SMDSM ➤ Autres équipements ➤ La recherche et le sauvetage ➤ Systèmes de comptes rendus des navires ➤ Utilisation de l'anglais ➤ Correspondance publique 	35 h	35 h
TOTAL FORMATION CGO (ÉVALUATIONS COMPRISES)	70 h	



Les formations de l'École d'Apprentissage Maritime sont cofinancées par l'Union Européenne.
L'Europe s'engage à La Réunion avec le Fonds Social Européen.

MEDICALE 2 (50 h)

Contenu :

<p>UV-PSEM Premiers Secours en Equipe-Mer</p>	<p>35 h</p>	<p>Composé des modules PSE 1 et PSE 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La chaîne de secours : l'équipe de secouristes à bord, le rôle des centres opérationnels de surveillance et de sauvetage (CROSS), du centre de consultation médicale maritime (CCMM) - Les bilans - Protection et sécurité : protection individuelle de l'intervenant, sécurité sur intervention, dégagements d'urgence ; - Les urgences vitales : l'arrêt cardiaque chez l'adulte, la réanimation cardio-pulmonaire adulte, la défibrillation automatisée externe ; la détresse circulatoire, les hémorragies externes et extériorisées ; détresse neurologique, perte de connaissance, position d'attente adaptée ; la détresse respiratoire, l'obstruction brutale des voies aériennes par un corps étranger, la ventilation artificielle avec matériel, l'oxygénothérapie ; - Malaises et affections spécifiques : crise convulsive généralisée, crise d'asthme ; - Traumatismes : brûlures, plaies, traumatisme du dos ou du cou, traumatisme des membres, immobilisation ; - Atteinte circonstancielle : l'hypothermie par immersion, intoxications, noyade ; - Relevage et brancardage d'une victime avec utilisation du matériel spécifique sur un navire (plan dur avec matériel de contention et harnais, gouttière de type Bellisle, etc..) ; Cas concrets de synthèse.
<p>UV- HPR Hygiène et Prévention des Risques</p>	<p>3h</p>	<p>HPR 1 - Prévention des risques professionnels maritimes.</p> <p>HPR 2 – Hygiène à bord : hygiène individuelle et collective et prévention du tabagisme, de l'alcoolisme, de la consommation de drogue à bord.</p> <p>HPR 3 – Prévention des risques spécifiques : noyade, coups de chaleur, hypothermie, accident d'exposition au sang, animaux marins toxiques ...</p>
<p>UV-SE Soins Elémentaires</p>	<p>5h</p>	<p>SE 1 – 1h30 : Savoir respecter les règles d'asepsie, savoir nettoyer une plaie et utiliser un antiseptique, poser des bandelettes ou agrafes à suture, effectuer un pansement.</p> <p>SE 2 – 1h30 : Savoir mesurer le pouls radial, la pression artérielle, l'oxymétrie pulsée, la température corporelle, effectuer une analyse d'urines avec bandelette réactive multi-paramètres, mesurer la glycémie sur sang capillaire avec bandelette réactive.</p> <p>SE 3 – 2h00 : Savoir utiliser le matériel d'aspiration à mucosités, administrer un médicament en pulvérisation orale, inhalation, nébulisation, savoir préparer une injection parentérale, effectuer une injection sous-cutanée et intramusculaire, utiliser une seringue auto-injectable, utiliser les guides médicaux de bord, assurer la maintenance et le rangement d'une dotation B.</p>
<p>UV-AMMCT 2 Aide Médicale en Mer Consultation Télé médicale</p>	<p>7h</p>	<p>AMMCT 2.1 (3h) : Organisation des soins à bord des navires – Aide médicale en mer. Les conditions de pratique des soins à bord et de recours à un médecin. Les rôles respectifs de chacun (capitaine, responsable des soins, médecins du CCMM). L'organisation de l'aide médicale en mer et les procédures de consultation télé médicale. La procédure d'une évacuation sanitaire. La gestion et utilisation de la dotation médicale de bord (dotation B).</p> <p>AMMCT 2.2 (4h) : Travaux pratiques sur la prise en charge d'un blessé, d'un malade. Savoir pratiquer un bilan détaillé des fonctions vitales, évaluer la gravité, savoir pratiquer un examen lésionnel, savoir examiner un malade, cas concrets avec simulations globales de consultations télé médicales.</p>



Les formations de l'Ecole d'Apprentissage Maritime sont cofinancées par l'Union Européenne.
L'Europe s'engage à La Réunion avec le Fonds Social Européen.